

Colombie-Britannique d'avoir un représentant. D'autre part, il ne contient aucune précision à cet effet.

M. GREEN: De combien de membres l'office sera-t-il composé?

L'hon. M. MICHAUD: De trois.

M. GREEN: Le ministre doit savoir d'où ils viendront? Sont-ils tous des citoyens des Provinces maritimes?

L'hon. M. MICHAUD: Je ne saurais dire.

M. MacNEIL: Dans quelle mesure a-t-on l'intention d'aider l'industrie de la pêche sur la côte du Pacifique? A la suite d'un effort tenté pour assurer l'expansion de l'industrie du poisson séché et salé dans cette région, la production totale de saumon s'est établie, en 1936, à 153,493 quintaux, et celle du hareng séché et salé s'est élevée jusqu'à 383,337 quintaux, mais elle accusa un fléchissement considérable l'année suivante. Jusqu'à date, les pêcheurs de la côte de l'Atlantique ont été les seuls à bénéficier directement de toute assistance donnée à cette industrie. Bien que l'on ait consenti des prêts de réhabilitation aux pêcheurs de la côte de l'Est, ainsi qu'en font foi, par exemple, les rapports ministériels, jamais les pêcheurs de la côte occidentale n'ont bénéficié de semblables avantages parce que la Colombie-Britannique n'était pas partie à l'accord. L'on verse également des primes aux pêcheurs de l'Est, mais non aux autres. Le ministre pourrait-il nous dire si l'assistance donnée sous le régime de cette mesure dépend de la conclusion d'une entente coopérative avec le gouvernement de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. MICHAUD: Non.

M. REID: Jusqu'en 1937, nous avons eu en Colombie-Britannique un office du poisson, mais il s'est avéré peu satisfaisant. L'on s'aperçut, quelque temps après sa création, que, la majeure partie du poisson de conserve étant expédiée en Orient, cet office était sous la haute main d'Orientaux qui avaient établi un contingent dont la plus grande partie était absorbée par leurs propres compatriotes. Pourrait-on nous dire clairement si cet office sera investi de pouvoirs coercitifs dans le genre de ceux qui étaient prévus sous le régime de la loi sur l'organisation du marché des produits naturels de 1937?

L'hon. M. MICHAUD: La mesure n'est aucunement coercitive.

L'hon. M. MANION: Je me bornerai à faire quelques remarques seulement, étant donné qu'à mon sens, l'on sera plus en mesure de discuter cette question, une fois que le bill aura été présenté. Je suis très heureux

[L'hon. M. Michaud.]

de voir que l'on a l'intention de venir en aide aux pêcheurs de la côte de l'Atlantique particulièrement, bien que, d'autre part, les pêcheurs nécessitent de notre côte occidentale aient certainement droit aux mêmes égards. J'ai eu l'occasion, au cours des quelques dernières années, de voyager en Gaspésie et dans les Provinces maritimes, sur le littoral de l'Atlantique. J'y ai constaté un état de choses si pitoyable et une misère générale si manifeste, que je suis certainement d'avis que la Chambre devrait faire tout en son pouvoir, ainsi que je l'ai précédemment déclaré au cours de la session, pour alléger les souffrances de ces pêcheurs. Je suis convaincu que leur situation est beaucoup plus pénible que celle d'un bon nombre de gens que nous avons tâché d'aider, et je suis particulièrement heureux d'accueillir une mesure visant à remédier aux conditions difficiles qui règnent incontestablement dans cette partie du pays. Je me souviens d'avoir traversé, au cours d'un voyage le long de la côte gaspésienne, de petits villages où l'on m'apprit que, jusqu'à il y a quelques années, le commerce d'exportation des produits de la pêche était très florissant, mais que, à l'époque où j'ai passé par là, leurs exportations étaient réduites à presque rien, étant donné qu'ils ne pouvaient plus écouler leur poisson sur les marchés européens.

Je tiens simplement à formuler la remarque suivante: le Gouvernement actuel est fort enclin à prétendre qu'il peut régler tous les problèmes par des moyens d'ordre commercial, en trouvant de nouveaux débouchés. Je ne voudrais pas que l'on puisse croire que je méprise toute politique d'exportation. J'estime que nous avons le devoir de conserver, si possible, les marchés que nous possédons, d'en trouver d'autres même et de les agrandir, mais nous avons entendu formuler, ce matin, par les partisans du Gouvernement, le député junior d'Halifax, par exemple, de même que l'honorable député de Comox-Alberni et d'autres, des plaintes à l'effet que la perte de nos marchés démontre clairement la nécessité d'adopter des mesures constructives au lieu de chercher uniquement, dans l'agrandissement de nos marchés extérieurs, la solution de certains de nos problèmes tels que le chômage et la misère.

M. MacINNIS: Je ne crois pas que le ministre ait répondu aux questions posées par les honorables députés de Vancouver-Nord et Vancouver-Sud relativement aux pêcheries de la côte du Pacifique. Bénéficieront-elles des mêmes avantages que celles de la côte de l'Atlantique sous le régime de ce projet ou de toute autre nouvelle mesure relative à l'industrie de la pêche?